

DECLARATION DES ELUS DE LA LISTE F.S.U

S.N.E.S.-S.N.E.P.-S.N.E.SUP.

C.A.P.A. du 10 JUIN 2011

Avant d'en venir directement à l'ordre du jour nous souhaitons nous exprimer sur deux sujets d'actualité qui, d'ailleurs, ne sont pas sans rapport avec l'objet de cette CAPA.

Le premier concerne le recrutement. Alors qu'il supprime 16000 postes, le Ministre de l'Education nationale a lancé le 31 mai dernier, dans les principaux médias, une campagne promotionnelle pour le recrutement d'enseignants dont le coût global devrait dépasser le million d'euros.

Luc Chatel a bien raison de s'inquiéter du peu d'attractivité des métiers de l'enseignement. Une étude de son propre Ministère souligne la "chute du projet de devenir enseignant". Il oublie simplement d'en indiquer les causes : diminution régulière du nombre de postes au concours depuis 2002, sabotage de la formation professionnelle, dégradation des conditions de travail...

Nous voyons dans cette campagne de communication du Ministre à la fois un inquiétant déni de la réalité et un mépris pour les personnels titulaires, stagiaires ou précaires du Second degré.

Le deuxième point porte sur l'évaluation des enseignants. Le ministre a présenté aux organisations syndicales, le lundi 6 juin 2011, le résultat d'une pseudo-consultation par internet sur l'évaluation des personnels enseignants.

Effectuée par un cabinet de consultant extérieur au ministère, cette consultation présente plusieurs écueils :

- la composition du panel n'est aucunement représentative, les inscriptions se faisant sans aucun filtre ;
- la possibilité donnée à des chefs d'établissements et des IPR de s'inscrire ne permettait pas d'identifier l'expression spécifique des enseignants ;
- le mélange des personnels du premier et du second degré nie les spécificités des personnels de ces différents niveaux d'enseignement, en particulier l'absence de chef d'établissement dans le premier degré et le fait que les personnels du second degré enseignent une seule discipline.

Manifestement, cette consultation n'avait d'autre but que de permettre au ministère d'arriver aux conclusions qu'il souhaitait. Les résultats mettent en avant une conception du mérite centrée sur l'individualisation des carrières.

Cette conception n'a rien à voir avec le métier d'enseignant ni les souhaits de la profession. En effet, un sondage effectué par CSA, à la demande du SNES, auprès des enseignants du second degré montre qu'une très grande majorité d'entre eux est opposée à une plus grande intervention des chefs d'établissement dans leur évaluation et souhaite conserver la double évaluation: pédagogique par les corps d'inspection et administrative par les chefs d'établissement.

Les personnels demandent que la part la plus importante de leur évaluation porte sur l'activité essentielle de leur métier qui est le travail d'une discipline avec leurs élèves.

Cela impose que cette évaluation soit effectuée par des personnels qualifiés dans la discipline de chaque enseignant.

Enfin nous rappelons que nous sommes complètement opposés à la généralisation du dispositif « CLAIR ». En effet, l'avis prépondérant des chefs d'établissement préparant un recrutement local

sur profil des personnels (y compris les adjoints), des règles de mutation spécifiques (y compris pour les personnels de direction) et l'attribution d'une lettre de mission remettent en cause le statut des personnels, un des fondements du service public, pour lui substituer la notion de contrat.

Au sujet de l'ordre du jour.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la titularisation des professeurs agrégés stagiaires au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Le 30 septembre dernier, lors de la CAPA qui a examiné le cas des collègues stagiaires qui n'avaient pas obtenu la validation de leur stage 2009-2010, nous avons dénoncé les conditions d'exercice qui attendaient les futurs stagiaires 2010-2011 qui, pour la première fois, se retrouvaient à temps plein devant les élèves et sans aucune formation préalable. De plus certains d'entre eux étaient éloignés de leur tuteur, d'autres étaient affectés sur deux établissements, voire cumulaient ces deux handicaps.

Nous avons également regretté la perte de la collégialité dans l'accompagnement du stagiaire et la validation de l'année de stage, celle-ci reposant maintenant quasi exclusivement sur les membres des corps d'inspection et les chefs d'établissement.

Nous avons donc émis les plus vives réserves sur ce nouveau dispositif.

L'année étant maintenant quasiment terminée, nous aimerions connaître le bilan qu'en tire le rectorat et savoir s'il est prévu de procéder à des aménagements pour l'année prochaine ?

Pour notre part, les retours que nous avons sont très négatifs, même si les stagiaires ont réussi à tenir le coup malgré la surcharge de travail.

Aussi nous continuons de demander:

- le rétablissement des emplois de stagiaire supprimés en 2010 ;
- une formation didactique et pédagogique renforcée s'effectuant sur le temps de service, délivrée par des formateurs et une entrée progressive dans le métier ;
- un allègement de service réel pour les stagiaires correspondant au tiers des maxima de service ;
- une affectation dans un seul établissement ;
- la réunion d'un groupe de travail pour les affectations;
- des conditions de titularisation transparentes, reposant sur des avis contradictoires ;
- une décharge pour le tuteur du stagiaire.